



EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 mars 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUET	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Nicolas BOURNY
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Gilles MATHEY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	M. Jean-Claude GIRARD
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD.

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Claude DARCIAUX
M. Georges MAGLICA	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Murat BAYAM pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Implantation de la société TELETECH internationale sur l'ancien site d'Amora
Maille dans le bâtiment R et D d'Unilever**

Depuis mars 2009, le Grand Dijon travaille sur l'implantation d'un centre d'appels international qui créerait 600 emplois sur quatre ans, dans le bâtiment recherche et développement d'Unilever sur l'ancien site industriel d'Amora Maille quai Nicolas Rolin à Dijon.

Créée en 1993, TELETECH International représente via son réseau de partenaires, 23.000 salariés dans 53 centres d'appels dans le monde, dont 500 personnes en France réparties sur 7 sites.

Au-delà de la satisfaction en terme de rayonnement ou d'attractivité économique, les décideurs locaux se réjouissent de l'implantation désormais bien engagée d'une entreprise qui a résolument fait le choix d'une politique sociale dans un secteur souvent critiqué sur ce plan. Son faible taux de turnover – 5 % par an – en témoigne.

Avec des sites à taille humaine, TELETECH International a, jusqu'à présent, privilégié les implantations en milieu rural ou dans les villes de taille moyenne, d'où sa spécialisation dans les prestations à forte valeur ajoutée, pour des donneurs d'ordres de premier plan et des contrats de longue durée. TELETECH International a toujours misé, pour fidéliser ses clients, sur les moyens de produire la meilleure qualité : la formation continue de ses salariés et l'ergonomie très étudiée de leur environnement de travail.

La nouvelle implantation représente un accroissement significatif des capacités de TELETECH. Elle est destinée à répondre dans le futur à des besoins plus importants de donneurs d'ordres français ou étrangers, qu'un accord avec l'un des leaders mondiaux du secteur des centres d'appels conduit à préparer.

En même temps, le projet dijonnais a vocation à redonner un tout autre visage à l'univers des centres d'appels. Il prévoit la création d'un espace très convivial et complètement innovant, jouant sur la qualité de l'environnement exceptionnel du site de l'ancienne usine Amora Maille.

Les compétences technologiques reconnues de TELETECH International, qui élabore grâce à sa SII interne, la quasi-totalité de ses solutions techniques, vont intégrer les dernières innovations du commerce électronique.

Il s'agira de proposer à Dijon, le niveau le plus expert de prestations de relation clients.

Cette implantation constituera donc à la fois une rupture et un prolongement dans la politique du centre d'appels.

Il est prévu que la SPLAAD acquière le bâtiment R&D d'Unilever pour un montant de 2,5 M€ dans le cadre d'une extension de périmètre de la concession d'aménagement Grand Sud portée par la Ville de Dijon.

Les travaux de réhabilitation de ce bâtiment, pour mise à disposition de TELETECH International, de 6.000 m² de plateaux tertiaires, sont estimés à 4 M€ H.T.

Le projet immobilier global s'élève à 6,5 M€.

Sur ces 6,5 M€, 2,5 M€ seraient apportés par des subventions publiques qui doivent être confirmées, selon le détail ci-contre :

FEDER	1.250.000 €
Conseil régional de Bourgogne	750.000 €
Conseil général de Côte d'Or	250.000 €
Grand Dijon	250.000 €

Un crédit bail devrait être consenti à TELETECH sur 15 ans pour 6.000 m² de plateaux tertiaires ; les loyers seront modulés en fonction de la montée en puissance envisagée sur 4 ans.

Le Conseil régional de Bourgogne quant à lui, apporterait 500 K€ d'aide à l'investissement matériel, ainsi que 3.100 € par stagiaire, d'aide à la formation et au recrutement.

L'Etat autorisera l'utilisation de fonds privés de revitalisation des entreprises de l'agglomération, à hauteur minimum de 250 K€ et maximum de 400 K€.

Le Grand Dijon, aux côtés des cofinanceurs, attribuerait une subvention à la SPLAAD, pour concourir à la réhabilitation du bâtiment destiné à l'implantation de la Société TELETECH, réhabilitation qui serait confiée, au sein de la concession d'aménagement Grand Sud par la Ville de Dijon, à la SPLAAD.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de prendre acte** des informations portées à sa connaissance étant entendu qu'il sera amené à se prononcer ultérieurement sur la décision d'octroi de ladite subvention de 250.000 €.

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président

Convocation envoyée le 18 mars 2010

Publié le 26 MARS 2010

Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 MARS 2010

